



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

1^{ère} séance de l'année
Jeudi 10 février 2022
En visioconférence

Sous la Présidence
de Monsieur Harry DURIMEL
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

Convocation adressée aux élus
Le 04 février 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS

Harry DURIMEL
François PELLECUIER
Corinne DIAKOK-EDINVAL
Henri ANGELIQUE
Cécile BOUCAUD
Philippe RIBERE
Marie-Hélène SALOMON
Jimmy LOUIS
Rosette BENNETO
Georges BREDEMENT
Dominique DOLMARE
Yann NANETTE
Badi FADDOUL
Marie-Andrée MANDIL

PRESENTS

Madly PAULIN-GARGAR
Myriame LACROSSE
Jean-Marc SOUKAÏ
Alex AUCAGOS
Sandra ENJARIC
Evelyne DEMOCRITE
Mehdi KEITA
Loïc MARTOL
Marie-Eugène TROBO-
THOMASEAU

ABSENTS

Tania GALVANI
(*proc. H DURIMEL*)
Alain SOREZE
Bruno FANFANT
Michèle ROBIN-CLERC
Danita LEBRERE
Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE
(*proc. A. AUCAGOS*)
Jacques BANGOU
(*proc. M KEITA*)
Jean-Charles SAGET
Claude BARFLEUR
Monique DECASTEL

**APPROBATION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL
2021 – 2023**

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE

RF
Guadeloupe

10/ 10 février 2022

**APPROBATION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL
2021 – 2023**

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE

Vu l'article L. 5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021.11.10/230 du 1^{er} décembre 2021 relative à l'approbation du Pacte Fiscal et Financier 2021 – 2023, entre la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et ses communes membres,

Vu le rapport de présentation du 9 février 2022 relatif à l'approbation par la commune de Pointe-à-Pitre, dudit Pacte Fiscal et Financier,

Considérant de la nécessité, pour les communes membres, d'approuver le Pacte Fiscal et Financier, dans les trois mois suivant sa notification par la Communauté d'Agglomération,

Entendu le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE
à l'unanimité**

Article 1 : Le Pacte Fiscal et Financier de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence adopté par délibération n° 2021.11.10/230 du 1^{er} décembre 2021 est approuvé.

Article 2 : Le Maire est autorisé à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du Pacte Fiscal et Financier 2021-2023.

Article 3 : Le Maire et, sous son autorité, les services municipaux sont chargés de l'exécution de la présente délibération, de sa transmission aux services de l'État et de sa publication au recueil des actes administratifs de la Ville.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Guadeloupe.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-préfecture
le :
et publication ou notification
du :

Pointe-à-Pitre, le 10 février 2022
Le Maire,

Harry DURIMEL



RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/02/2022
971-219711207-AU_012_2022-AU